

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de
ROYAN

Séance du 8 Mai 1962

Mairie de ROYAN
17 MAI 1962
COURRIER
N°

OBJET :

Règlement d'honoraires :
Me CELICE

Le 8 Mai mil neuf cent soixante deux, à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 3 Mai 1962.

62032

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, GALLAND, BUJARD, GACHET, NARTEAU, Melle FOCHE, MM. REIX, BERLAND, FONTANILLE, MASSE, FLAHAUT, LAMOUCHE, MONGRAND, BISCAYE, GUILLAUD POUGET, MOUCHOT, ETCHEBER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Me CELICE a présenté une note d'honoraires correspondant à la période du 1er Janvier 1960 au 31 Mars 1962.

Ces honoraires concernent :

- la première réplique devant le Conseil d'Etat dans l'affaire de déchéance (Mai 1961)
- le mémoire à la Commission Nationale des dommages de guerre à Nantes (Mai 1960)
- la défense à trois recours formés par la Société des Casinos contre les arrêtés relatifs à l'exploitation provisoire de 1960 et 1961 et à la permission de voirie du café le Glacier.

La Commission des Finances dans sa réunion du 7 Mai a donné un avis favorable à ce règlement. Le dernier remontait au 27 Mai 1960 et concernait les honoraires de l'année 1959 pour une somme de 4.000 NF

Le Conseil Municipal

Vu l'état d'honoraires présenté par Me Célice
Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 7 Mai 1962
décide

- le règlement à Me CELICE de la somme de 7.000 NF à titre d'honoraires dans l'affaire du Casino Municipal pour la période comprise entre le 1^{er} Janvier 1960 et le 31 Mars 1962.

- que la dépense sera mandatée sur le chapitre correspondant du budget " construction du Casino ".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents



APPROUVÉ

ROCHEFORT-S/MER, le 14 MAI 1962

Le Sous-Prefet,

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

Adjoint Délégué,



ROYAN, le 28 Mars 1962

(5)

Le Maire de la Ville de Royan

à Monsieur le Président CELICE

59, rue de la Boétie

PARIS 8^e

Monsieur le Président ,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 24 Mars 1962, à laquelle était annexé votre relevé d'honoraires pour travaux, du 1er Janvier 1960 au 31 Mars 1962.

Je proposerai le règlement à la plus prochaine réunion du Conseil Municipal et le virement interviendra aussitôt que la délibération aura été prise.

Malheureusement, il n'y aura pas de séance du Conseil Municipal avant la mi-avril.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très déferents.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

M. MATRAS

RAYMOND CÉLICE

DOCTEUR EN DROIT

Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation

ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ORDRE

59, RUE LA BOÉTIE

Paris, le 24 Mars 1962

Téléphone: Balzac 0153

Monsieur le Maire,

Ayant repris, comme vous le savez, ces temps derniers le dossier de la ville de Royan pour préparer l'affaire qui doit venir devant le Conseil d'Etat, je me suis aperçu que, depuis deux années, nous n'avions procédé à aucun règlement de comptes .

Le dernier règlement avait été préparé par une lettre que j'avais adressée à la Ville au mois d'avril 1960 et le paiement des honoraires alors demandés a été effectué au mois de juin 1960. La Ville a, à ce moment, réglé tout mon travail jusqu'au 31 décembre 1959 .

Depuis cette époque, nous avons un travail courant auquel donne lieu, de façon constante, une affaire si complexe qu'elle s'est donc répartie sur deux ans .

Au point de vue procédure proprement dite, nous avons les dossiers suivants :

Première réplique devant le Conseil d'Etat dans l'affaire de déchéance (mai 1961)

Mémoire à la Commission Nationale des Dommages de Guerre (mai 1961)

Tribunal Administratif de Bordeaux, défense à trois recours formés par la Société des Casinos contre les arrêtés relatifs à l'exploitation provisoire de 1960 et à celle de 1961 et à la permission de voirie du café glacier .

J'estime d'ailleurs que cette année, nous aurions intérêt à arrêter nos comptes au 31 mars 1962 ce qui me permettrait, sans attendre de longs mois, de couvrir immédiatement M. de FONT-REULX de ses frais de voyage et de ses honoraires pour son voyage à Royan des 18 et 19 mars 1962 .

Nous comprendrions également, dans ce relevé, la préparation

de la dernière réplique au mémoire produit par mon confrère
MAYER .

Tout ceci nous conduit au chiffre d'honoraires de
SEPT MILLE NOUVEAUX FRANCS .

Vous voudrez bien trouver sous ce pli un état en deux
exemplaires visant ce chiffre .

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes
sentiments distingués.

Raymond

M. le Maire de ROYAN